

Date de dernière mise à jour : 21/08/2024

TITRE PROFESSIONNEL

Gestionnaire de Paie 2024 (bac +2)

Ce programme de formation vise à certifier les compétences opérationnelles d'un Gestionnaire de paie.

Durée estimée indicative : 300.00 heures
Durée estimée indicative hebdomadaire : 10 à 12 heures
Code RNCP : 37948
Certificateur : MINISTÈRE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION
Date d'enregistrement : 29-12-2023 au 29-12-2028

A QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

Profil du stagiaire

- Demandeur d'emploi
- Indépendant
- Salarié

Prérequis

- L'une et/ou les deux conditions suivantes sont requises :
 - Niveau 4 ou niveau assimilé
 - Ou bien avoir au moins un (1) an d'expérience professionnelle cumulée en rapport direct avec le titre visé
- Disposant d'une connexion internet et d'un ordinateur portable durant toute la période de formation

Accessibilité :

- Entrées tous les mois sous réserve d'un nombre de candidats suffisant
- Un délai de 21 jours minimum avant l'entrée en formation est nécessaire à l'instruction de la demande d'inscription.
- Dans ce délai, le stagiaire doit entre autres fournir la copie de ses diplômes ou titres obtenus, un CV à jour, et avoir rempli un questionnaire concernant ses compétences et son projet professionnel. Une fois ces documents renvoyés, le service pédagogique prend contact par téléphone avec le stagiaire pour valider ou invalider son inscription sur le parcours de formation.
- Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Vous pouvez signaler votre situation à la référente handicap afin d'obtenir des adaptations pour votre action de formation ou les épreuves d'évaluations.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Le titulaire de la certification doit être capable de :

- Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute
- Garantir les calculs des cotisations sociales en paie
- Traiter les informations impactant la rémunération nette
- Évaluer les événements particuliers liés au temps de travail
- Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ
- Contrôler les données issues du traitement de la paie

CONTENU (PROGRESSION PÉDAGOGIQUE)

Présentation du centre de formation

Bloc 1 : Réaliser la gestion administrative, juridique et la présentation des bulletins de paie

- **Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute**

- Identifier les documents nécessaires pour collecter les données de la paie.
- Rechercher des informations dans la documentation professionnelle
- Rédiger un contrat de travail ou un avenant à partir de modèles professionnels
- Tenir et actualiser le dossier social de l'entreprise.
- Tenir et actualiser un dossier social pour chaque membre du personnel.
- Assurer la bonne prise en compte des paramètres et variables de paie.
- Maîtriser les conditions d'application des rubriques de paie.
- Maîtriser le logiciel de paie (paramétrage, saisie des variables).
- Organiser un dossier de classement de l'information juridique et sociale.
- Répertorier les sources fiables de l'information sociale et juridique.
- Organiser la production dans le respect des contraintes légales et de celles de l'entreprise.
- Mettre en place des mesures pour garantir la confidentialité des informations.
- Obtenir en interne ou à l'externe, les informations nécessaires pour une actualisation des données collectives et individuelles de la paie.
- Développer la capacité de coopération avec les différents intervenants du cycle de production des bulletins de paie.
- Adapter sa communication écrite et orale aux personnes en situation de handicap.
- Connaissance des différents types de handicap et des besoins particuliers des personnes.
- Connaissance des techniques de communication et de comportement adaptées aux éventuels besoins d'une personne handicapée.
- Connaissance du droit social (travail et Sécurité sociale).
- Connaissance des conventions collectives et des accords applicables.
- Connaissance des règles applicables à l'embauche
- Connaissance de la réglementation en matière de contrat de travail.
- Connaissance des différents types de contrat de travail.
- Connaissance des procédures, organisations techniques de gestion du personnel.
- Connaissance de la gestion du dossier social de l'entreprise.
- Connaissance de la gestion des dossiers individuels du personnel.
- Connaissance de la réglementation juridique sur la protection des données personnelles (RGPD - CNIL).
- Connaissance des règles et des définitions de la rémunération brute.
- Connaissance de la réglementation sur la rémunération minimum.
- Connaissance des règles de présentation du bulletin de paie.
- Connaissance de la gestion de la Déclaration sociale nominative (DSN).

- **Garantir les calculs des cotisations sociales en paie**

- Assurer la mise à jour du dossier social de l'entreprise.
- Assurer la mise à jour du dossier social pour chaque membre du personnel.
- Identifier les documents nécessaires pour justifier les données de la paie.
- Maîtriser les conditions d'application des rubriques de paie.
- Maîtriser le logiciel de paie (paramétrage, saisie des variables).
- Organiser la production dans le respect des contraintes légales et de celles de l'entreprise.
- Mettre en oeuvre un système de classement protégé des dossiers de paie.
- Rechercher des informations dans la documentation professionnelle.
- Contrôler par sondage ou exhaustivement les calculs réalisés.
- Développer la capacité de coopération avec les différents intervenants du cycle de production des bulletins de paie.

- Connaissance du droit social (travail et Sécurité sociale).
- Connaissance de la gestion du dossier social de l'entreprise.
- Connaissance de la gestion des dossiers individuels du personnel.
- Connaissance de la réglementation juridique sur les données personnelles.
- Connaissance des règles de présentation du bulletin de paie.
- Connaissance de la distinction entre le précompte et les cotisations de l'employeur.
- Connaissance des conditions de calcul des plafonds applicables aux cotisations.
- Connaissance des conditions de calcul des cotisations maladie, invalidité, décès.
- Connaissance des conditions de calcul des cotisations pour la retraite.
- Connaissance des conditions de calcul des cotisations perte d'emploi.
- Connaissance des conditions de calculs des contributions sociales.
- Connaissance des conditions de calculs des allègements ou réductions des cotisations.
- Connaissance des conditions de calculs des contributions et taxes assises sur les rémunérations.
- Connaissance des règles de paiement des charges sociales et fiscales.

● **Traiter les informations impactant la rémunération nette**

- Assurer la mise à jour du dossier social de l'entreprise.
- Assurer la mise à jour du dossier social pour chaque membre du personnel.
- Identifier les documents nécessaires pour justifier les données de la paie.
- Maîtriser les conditions d'application des rubriques de paie.
- Maîtriser le logiciel de paie (paramétrage, saisie des variables).
- Calculer les éléments non soumis à cotisations sociales.
- Organiser un dossier de classement de l'information juridique et sociale.
- Répertorier les sources fiables de l'information sociale et juridique.
- Organiser la production dans le respect des contraintes légales et de celles de l'entreprise.
- Mettre en place des mesures pour garantir la confidentialité des informations.
- Obtenir en interne ou à l'externe, les informations nécessaires pour une actualisation des données collectives et individuelles de la paie.
- Développer la capacité de coopération avec les différents intervenants du cycle de production des bulletins de paie.
- Expliquer les modifications apportées et plus particulièrement les retenues sur rémunération.
- Assurer une gestion relationnelle avec les partenaires institutionnels (Sécurité sociale, administration fiscale, organisme de prévoyance, mutuelle, etc.)
- Adapter sa communication écrite et orale aux personnes en situation de handicap.
- Connaissance des différents types de handicap et des besoins particuliers des personnes.
- Connaissance des techniques de communication et de comportement adaptées aux éventuels besoins d'une personne handicapée.
- Connaissance du droit social (travail et Sécurité sociale).
- Connaissance de la gestion du dossier social de l'entreprise.
- Connaissance de la gestion des dossiers individuels du personnel.
- Connaissance de la réglementation juridique sur les données personnelles.
- Connaissance des règles de présentation du bulletin de paie.
- Connaissance de la gestion du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.
- Connaissance de la gestion de la prise en charge de la mobilité.
- Connaissance de la gestion des titres restaurant.
- Connaissance de la gestion des saisies sur les rémunérations.
- Connaissance de la gestion des avances et acomptes sur les rémunérations.
- Connaissance des règles du paiement de la rémunération.
- Connaissance de la gestion des coffres numériques en matière sociale.

Bloc 2 : Valoriser en paie les événements de la vie professionnelle**● Évaluer les événements particuliers liés au temps de travail**

- Identifier les documents nécessaires pour collecter les données de la paie.
- Rechercher des informations dans la documentation professionnelle.
- Tenir et actualiser le dossier social de l'entreprise.
- Tenir et actualiser un dossier social pour chaque membre du personnel.
- Appliquer les conditions de calculs des retenues spécifiques sur les rémunérations.
- Appliquer les conditions de calculs des compléments de rémunération.
- Assurer la bonne prise en compte des paramètres et variables de paie.
- Maîtriser les conditions d'application des rubriques de paie.
- Maîtriser le logiciel de paie (paramétrage, saisie des variables).
- Utiliser les outils numériques dédiés en matière de paie.
- Organiser un dossier de classement de l'information juridique et sociale.
- Répertorier les sources fiables de l'information sociale et juridique.
- Organiser la production dans le respect des contraintes légales et de celles de l'entreprise.
- Mettre en place des mesures pour garantir la confidentialité des informations.
- Obtenir en interne ou à l'externe, les informations nécessaires pour une actualisation des données collectives et individuelles de la paie.
- Développer la capacité de coopération avec les différents intervenants du cycle de production des bulletins de paie.
- Expliquer les modifications apportées et plus particulièrement les retenues sur rémunération.
- Adapter sa communication écrite et orale aux personnes en situation de handicap.
- Connaissance des différents types de handicap et des besoins particuliers des personnes.
- Connaissance des techniques de communication et de comportement adaptées aux éventuels besoins d'une personne handicapée.
- Connaissance du droit social (travail, Sécurité sociale).
- Connaissance des conventions collectives et des accords applicables.
- Connaissance de la réglementation en matière de contrat de travail.
- Connaissance des procédures, organisations techniques de gestion du personnel.
- Connaissance des différentes formes d'organisation du travail.
- Connaissance de la réglementation sur la durée du travail.
- Connaissance de la réglementation sur la gestion du temps de travail.
- Connaissance de la réglementation sur les heures supplémentaires ou complémentaires.
- Connaissance de la réglementation sur le repos compensateur et l'obligation en repos.
- Connaissance de la réglementation sur le Compte épargne temps.
- Connaissance de la réglementation des absences non rémunérées.
- Connaissance de la réglementation des temps de délégation du personnel.
- Connaissance de la réglementation sur le repos hebdomadaire.
- Connaissance de la réglementation des congés.
- Connaissance de la réglementation des absences rémunérées.
- Connaissance de la réglementation de l'indemnité journalière de sécurité sociale et de la subrogation.
- Connaissance de la réglementation en cas de suspension du contrat de travail.

● Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ

- Identifier les documents nécessaires pour justifier les données de la paie.
- Évaluer les indemnités de fin de contrat.
- Renseigner les différents documents nécessaires à la suite du départ.
- Actualiser le dossier social du personnel.
- Utiliser les outils numériques usuels en matière de paie.
- Organiser un dossier de classement de l'information juridique et sociale.

-
- Répertorier les sources fiables de l'information sociale et juridique.
 - Organiser la production dans le respect des contraintes légales et de celles de l'entreprise.
 - Mettre en place des mesures pour garantir la confidentialité des informations.
 - Obtenir en interne ou à l'externe, les informations nécessaires pour une actualisation des données collectives et individuelles de la paie.
 - Développer la capacité de coopération avec les différents intervenants du cycle de production des bulletins de paie.
 - Adapter sa communication écrite et orale aux personnes en situation de handicap.
 - Connaissance des différents types de handicap et des besoins particuliers des personnes.
 - Connaissance des techniques de communication et de comportement adaptées aux éventuels besoins d'une personne handicapée.
 - Connaissance du droit social (travail, Sécurité sociale).
 - Connaissance de la réglementation en fonction des motifs de rupture.
 - Connaissance de la réglementation à la suite du préavis.
 - Connaissance de la réglementation à la suite de la rupture pour un contrat à durée déterminée.
 - Connaissance de la réglementation à la suite de la rupture pour un départ volontaire à la retraite.
 - Connaissance de la réglementation à la suite de la mise à la retraite par l'employeur.
 - Connaissance de la réglementation à la suite de la rupture individuelle du contrat de travail par un licenciement.
 - Connaissance de la réglementation à la suite de la rupture collective du contrat de travail par un licenciement.
 - Connaissance de la réglementation à la suite de la rupture conventionnelle individuelle.
 - Connaissance de la réglementation à la suite de la rupture conventionnelle collective.
 - Connaissance de la réglementation à la suite de la prise d'acte de la rupture.
 - Connaissance de la réglementation à la suite d'une démission.
 - Connaissance de la réglementation à la suite d'un décès.
 - Connaissance de la réglementation pour la portabilité de la prévoyance.
 - Connaissance de la réglementation des documents administratifs à remettre ou à transmettre.
 - Connaissance des règles de présentation du bulletin de paie.

- **Contrôler les données issues du traitement de la paie**

- Maîtriser les conditions d'application des rubriques de paie.
- Utiliser les outils informatiques de gestion de la paie.
- Utiliser des logiciels appropriés (tableur, applications dédiées...).
- Sélectionner les données adéquates en fonction de l'objectif.
- Effectuer les calculs liés aux statistiques.
- Concevoir un tableau (calculs et organisation des données) pour répondre à un objectif fixé.
- Présenter des tableaux de bord et des graphiques.
- Analyser les résultats obtenus et rédiger un commentaire approprié.
- Organiser la production dans le respect des contraintes légales et de celles de l'entreprise.
- Rechercher des informations dans la documentation professionnelle.
- Suivre le processus mis en place.
- Suivre l'organisation et la procédure applicable à chaque type de document.
- Organiser le suivi de la sous-traitance et le contrôle des données reçues.
- Agir avec méthode et logique.
- Obtenir, dans l'entreprise ou hors de l'entreprise, les informations nécessaires à la présentation des tableaux de bord.
- Développer la capacité de coopération avec les différents intervenants du cycle de production des bulletins de paie.
- Être garant de la confidentialité des informations traitées.
- Connaissance de l'organisation de l'entreprise.
- Connaissance du processus paie.
- Connaissance des limites annuelles des cotisations et des plafonds
- Connaissances des droits et obligations lors d'un contrôle social ou fiscal,
- Connaissance de la mission d'un Commissaire aux comptes.

-
- Connaissance du droit du travail en matière de Bilan social.
 - Connaissance de la présentation du Document d'enregistrement universel - partie sociale (DEU).
 - Connaissance de la présentation de la Déclaration de performance extra-financière (DPEF).
 - Connaissance des calculs statistiques courants (écarts, pourcentages, moyennes, tendances).
 - Connaissance des principaux indicateurs de gestion.
 - Connaissance des représentations graphiques (histogramme, secteur, courbe...).
 - Connaissance des fonctions statistiques et graphiques du tableur.

Pour aller plus loin:

L'organisme de formation YYYOURS FORMATIONS LILLE vous accompagne dans l'amélioration de vos compétences comportementales.

Au-delà de votre formation technique métier, nous vous offrons 6 modules axés sur le développement personnel :

-Trouver son chemin professionnel avec l'IKIGAI

-Mettre ses valeurs au service de l'entreprise

-Les comportements défensifs

-Les biais cognitifs

-Améliorer sa communication

-Travailler en équipe et déployer son sens du collectif

Les différents thèmes abordés seront un moyen de vous démarquer sur le marché de l'emploi, alors n'attendez plus, formez-vous chez YYYOURS FORMATIONS LILLE !

ORGANISATION

Direction : Thierry Lamblin

Contacts

Référent handicap : referent.handicap@yyyours-lille.fr

Direction de l'organisme : direction@yyyours-lille.fr

Administration de l'organisation : admin@yyyours-lille.fr

Secrétariat général : 07 59 96 70 00

Coordinateur pédagogique : coordination.pedagogique@yyyours-lille.fr

Formateur référent : referent.tpgp@yyyours-lille.fr

Coach professionnel : coach@yyyours-lille.fr

Assistance/Aléas et réclamations disponibles par mail à assistance@yyyours-lille.fr 07 56 96 70 00 du lundi au vendredi 10h-12h/14h-17h (délai de réponse maximale : 24h)

Moyens pédagogiques et techniques de mise en œuvre :

- Suivi de la motivation avec un coach professionnel
- Entretien téléphonique et visio-conférence avec le formateur référent pour la validation des compétences acquises
- Mise en place des ECF (Évaluation en Cours de Formation) avec l'aide du formateur référent
- Accompagnement au projet professionnel avec la psychologue du travail
- Suivi d'assiduité réalisé par notre coordinateur pédagogique qui est dédié et disponible par téléphone et email coordination.pedagogique@yyyours-lille.fr (réponse en moins de 48h du lundi au vendredi de 09h à 17h)
- Enregistrements vidéo puis analyse
- Visionnage de vidéos et études de cas écrits
- Mise à disposition en ligne de documents supports à télécharger librement
- Plateforme d'apprentissage à distance disponible 7j/7 et 24h/24

Dispositif de suivi de l'exécution d'évaluation des résultats de la formation

- Livret de suivi de formation complété par le stagiaire et le formateur référent.
- Livret ECF complété à la fin de l'action de formation par le formateur référent.
- Dossier professionnel obligatoire à remplir par le bénéficiaire.
- Certificat de réalisation signé par le stagiaire et le formateur.
- Convention de stage professionnel.
- Relevés de connexion à la plateforme e learning.

Modalités d'évaluation :

- Contrôle continu : ECF, suivi des connexions à la plateforme, travaux dirigés à rendre, travaux pratiques à exécuter, stage professionnel au sein d'une entreprise (optionnel) et rédaction d'un dossier professionnel (obligatoire)
- Entretien téléphonique avec notre coach professionnel et psychologue du travail
- Récapitulatif des examens et évaluations :

Examen final :

Dans un délai maximum de 6 mois à l'issue de l'action de formation, vous recevrez une convocation pour vous présenter en présentiel sur 2 à 3 journées de certification. Une convocation officielle vous sera adressée par courriel ou courrier simple au moins 30 jours avant la date de début de l'examen par le centre qui vous accueillera.

Sauf en cas de force majeure ou de justificatif médical, les stagiaires en formation dans l'organisme YYYOURS FORMATIONS LILLE s'engage à se présenter sur les plateaux techniques dont le lieu sera précisé sur la convocation 30 jours avant le début de l'examen.

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	<p>Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute</p> <p>Garantir les calculs des cotisations sociales en paie</p> <p>Traiter les informations impactant la rémunération nette</p> <p>Évaluer les événements particuliers liés au temps de travail</p> <p>Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ</p> <p>Contrôler les données issues du traitement de la paie</p>	04h15min	<p>Le candidat traite une étude de cas en une seule épreuve (4 heures), après une prise en main du poste de travail (15 minutes).</p> <p>L'épreuve est basée sur une situation professionnelle au sein d'une entreprise, d'un cabinet d'expertise comptable ou chez un prestataire en paie.</p> <p>À partir d'informations et de consignes professionnelles, le candidat réalise différents travaux dans le respect des délais, des méthodes et procédures professionnelles.</p> <p>Pendant la durée de l'épreuve, le candidat dispose d'un accès à une documentation professionnelle papier, numérique ou par Internet et aux matrices et documents de formation.</p> <p>Le candidat doit pouvoir réaliser des impressions de son travail.</p>
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			

Entretien technique	<p>Traiter les informations pour déterminer la rémunération brute</p> <p>Garantir les calculs des cotisations sociales en paie</p> <p>Traiter les informations impactant la rémunération nette</p> <p>Évaluer les événements particuliers liés au temps de travail</p> <p>Gérer les informations juridiques et sociales lors du départ</p> <p>Contrôler les données issues du traitement de la paie</p>	00h30min	<p>Entretien à réaliser par le jury, après l'évaluation de la mise en situation professionnelle, en deux temps :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les choix opérés lors de la mise en situation professionnelle (10 min) - sur une ou plusieurs compétences (20 min).
Questionnaire professionnel	Sans objet		Sans objet
Questionnement à partir de production(s)	Sans objet		Sans objet
Entretien final		00h20min	<p>Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.</p> <p>L'objectif de cet entretien est d'évaluer la représentation que se fait le candidat de l'emploi et des comportements professionnels induits</p>
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	05h05 min	

Validation individuelle des blocs possible.

Le délai d'accès au jury est de la responsabilité du certificateur, il ne peut pas dépasser 6 mois après la fin effective de l'action de formation, sauf en cas de force majeure.

Modalités de contrôle

- Contrôle continu : ECF, suivi de connexions à la plateforme, travaux dirigés à rendre, travaux pratiques à exécuter.
- Stage professionnel au sein d'une entreprise (optionnel) et rédaction d'un dossier professionnel (obligatoire)
- Examen final devant un jury de certification.

Modalité d'obtention de la certification : par validation de l'ensemble des blocs de compétences qui composent le titre, validation partielle possible des blocs individuellement.

Documents délivrés à l'issue de la formation : parchemin de certification délivré par le certificateur, copie du livret de suivi de formation et un certificat de réalisation.

Équivalences, passerelles suites de parcours et débouchés

- . Niveau équivalent obtenu à l'issue de la certification : Niveau 5
- . Possibilité d'intégration : niveau 4
- . Les débouchés du métier :
 - Gestionnaire de paie
 - Gestionnaire de paie et de l'administration du personnel
 - Collaborateur paie
 - Comptable spécialisé paie
 - Gestionnaire de l'administration du personnel et de la paie
 - Assistant de gestion et d'administration du personnel
 - Gestionnaire de paie et administration sociale
 - Responsable paie, social
 - Chargé de la paie
 - Technicien paie
 - Assistant paie

Pour plus d'informations

Statistiques :

Année d'obtention de la certification	Nombre de certifiés	Nombre de certifiés à la suite d'un parcours vae	Taux d'insertion global à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 6 mois (en %)	Taux d'insertion dans le métier visé à 2 ans (en %)
2021	3856	6	80	75	74

Indicateurs de résultats : pas de données accessibles à ce jour, dès que le nombre minimal de candidats sera suffisant pour obtenir ces taux, ils seront publiés.